

# BMW incendiée à Vauvert : six ans ferme

**Tribunal** | Le délibéré a été rendu mardi.



■ Une voiture incendiée à la gendarmerie de Vauvert.

Archives S. B.

Le tribunal correctionnel rendait son délibéré ce mardi dans une affaire d'incendie de voiture qui s'était produite dans l'enceinte de la gendarmerie de Vauvert. Les faits remontent à février 2011.

En fait, une BMW dérobée lors d'un vol à main armée dans la région de Marseille avait été retrouvée dans le quartier du Bosquet (*Midi Libre* du 22 février 2011). Les gendarmes l'avaient repérée et transportée dans les locaux de la gendarmerie où les techniciens en identification criminelle devaient effectuer des prélèvements pour tenter d'identifier les auteurs. Mais dans la nuit du 22 février 2011, la voiture brûlait étrangement, ce qui causait des dé-

gâts considérables à la gendarmerie. Par ailleurs, des militaires étaient intoxiqués à cause des fumées.

L'enquête de la section de recherches de Nîmes conduisait à l'implication de trois suspects. Lesquels étaient jugés début octobre par le tribunal qui a rendu mardi 28 octobre son délibéré. Deux prévenus ont été relaxés. Le troisième a été reconnu coupable de dégradation volontaire par incendie et de vol aggravé.

Mohamed Oujaafar a écopé de six ans de prison ferme et de dommages et intérêts liés aux dégâts. Il est condamné à verser 30 000 € à la mairie de Vauvert et 17 000 € à la gendarmerie.

H.R.